

Le quinze février deux mil seize, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une session ordinaire, à la mairie, le lundi 22 février 2016 à 19 H 45.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte rendu de la dernière réunion
- Election des délégués de la commune pour le syndicat mixte du Bassin Versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents
- Demande de garantie d'emprunts pour isolation thermique SODINEUF
- PLU
- Dépose du parc « cabine téléphonique » dans la commune
- Convention / Subvention SPAD
- Demande de subvention exceptionnelle Club des Pirates de Rouxmesnil-Bouteilles
- Demande de subvention Club Municipal de Natation de Dieppe
- Demande de subvention Association « Au Royaume des Capucins »
- Crèche Familiale de Dieppe
- travaux d'investissements 2016 avant inscription au budget primitif communal 2016
- Demande de prêt salle pour Conservatoire Camille Saint Saëns de Dieppe pour les 25 et 26 juin 2016 et projet « les enfantastiques »
- Taux de promotion d'avancement de grade
- Emplois d'été
- Emploi saisonnier
- Création d'un poste Agent de Maitrise Principal et d'un poste d'Agent Administratif Principal de 1^{ère} Classe
- Adhésion à l'Association des Amis de Claude Delvincourt
- Questions Diverses
 - Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2016
 - Rapport annuel 2015 pour la collecte des TCL (Tous Linges Chaussures) sur le territoire communal
 - Courrier Mr et Mme Ansquer
 - Courrier d'Yves et Christine RAKEL
 - Courrier de Madame Marie-Andrée RIQUIER-OLLIVIER

L'an deux mille seize, le vingt-deux février à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Odile VILLARD, Claude PETITEVILLE, Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Dominique CATEL, Bernard CLABAUT, Odile FREZET, Carole LETOURNELLE, Stéphanie LEVILLAIN, Alain RASSET, Philippe PECQUERIE,

Absents : Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Alain RASSET
Loïc BENARD a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN
Yves RAKEL a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Veronica TROGLIA a donné pouvoir à Odile FREZET

Mr Alain RASSET a été élu Secrétaire

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE POUR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARQUES ET DES BASSINS VERSANTS COTIERS ADJACENTS

Suite à la création du syndicat mixte du bassin versant de l'Arques, il est nécessaire d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune.

Monsieur le Maire sollicite la candidature de Mr Pascal LEGOIS et Claude PETITEVILLE, qui étaient déjà les représentants de la commune au SIRCA. Mr Pascal LEGOIS et Mr Claude PETITEVILLE intéressés par la fonction se déclarent candidats à cette délégation.

Il est procédé à un vote, dont voici les résultats :

Candidature de Monsieur Pascal LEGOIS à la fonction de délégué titulaire : 19 voix Pour - 0 Voix Contre

Candidature de Monsieur Claude PETITEVILLE à la fonction de délégué suppléant : 19 voix pour - 0 voix contre

Après avoir constaté les résultats du vote :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de confirmer dans leur fonction de délégué de la commune auprès du Syndicat Mixte du bassin versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents :

- Monsieur Pascal LEGOIS, délégué titulaire
- Monsieur Claude PETITEVILLE : délégué suppléant

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS POUR ISOLATION THERMIQUE SODINEUF
DELIBERATION AU VU DU CONTRAT DE PRET ET SANS SIGNATURE DU GARANT AU CONTRAT

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil

Vu le contrat de Prêt signé n° 43907 entre SODINEUF HABITAT NORMAND ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 129 467 Euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt constitué de 2 Lignes du Prêt est destiné à financer l'amélioration thermique de la Résidence Le Coteau à Rouxmesnil-Bouteilles.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne de Prêt 1

Ligne du Prêt :	PAM n° 5120723
Montant :	738 467 €
Durée Totale :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % (1)
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple Révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances	0 %

(1)Le taux exprimé ci-dessus est susceptible de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PAM Eco-Prêt n° 5120724
Montant :	391 000 €
Durée Totale :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple Révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances	0 %

(1)Le taux exprimé ci-dessus est susceptible de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquittés à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents oui représenté

- De donner un avis favorable pour la garantie des deux lignes de prêt indiquées ci-dessus, concernant les travaux d'isolation thermique à la résidence le Coteau propriété de SODINEUF HABITAT NORMAND ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la garantie d'emprunt.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Nous avons reçu de la Société Explor-E le rapport sur le recensement des indices de cavités souterraines et à ciel ouvert, nous avons également reçu de l'Agglomération Dieppoise le rapport prix et qualité du service public eau et assainissement 2014. Ce sont les derniers dossiers qui manquaient pour boucler l'étude du Plan Local d'Urbanisme. Le projet est finalisé, nous devons maintenant le soumettre aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'à l'enquête publique.

Nous venons de recevoir la proposition financière de la Société G2C pour l'avenant n° 5 concernant la mise à jour du rapport de présentation : intégration des justifications des servitudes « Risque de cavités souterraines, ajout règlementaire graphique : Modification des emplacements des servitudes, actualisation des annexes et gestion de projet. Le coût HT s'élève à 828.00 € HT

Soit : ancien montant du marché : 26 285.00 € H.T

Avenant n°5 : 828.00 € H.T

Nouveau montant du marché : 27 113.00 € H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Enregistre l'obtention des derniers documents avant la clôture et la présentation du projet aux Personnes Publiques Associées
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'avenant n°5 avec la Société G2C
- Note que le montant total HT du marché s'élève maintenant à 27 113.00 € H.T
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2016 de la Commune.

DEPOSE DU PARC « CABINE TELEPHONIQUE » DANS LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Société ORANGE qu'il a reçu fin décembre 2015. Voici ce qu'elle indique entre autre :

L'abrogation du service universel publiphonie, actée dans la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, traduit l'évolution naturelle des usages qui accordent désormais une place prépondérante à la téléphonie mobile. D'ici le 31 décembre 2017 ORANGE va procéder à la dépose, sur l'ensemble du territoire des 39 539 publiphones concernés. Ce plan concerne notre commune et le démontage sera réalisé par un partenaire d'ORANGE, contact sera pris prochainement. A titre indicatif la durée d'utilisation moyenne des cabines installées sur notre commune est de 1 m 31 s / jour et / cabine.

CONVENTION / SUBVENTION SPAD

En application de l'article L 2212-2 du CGCT et les articles L 211-22 et suivants du code rural chaque commune se doit de remédier aux évènements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux. Chaque commune est également dans l'obligation de disposer d'une fourrière communale apte à accueillir et assurer la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation.

Dans ce cadre, la Société de Protection des Animaux Dieppoise (refuge de Saint-Aubin sur Scie) propose une convention / subvention où elle s'engage à recueillir tous les chats et chiens errants de notre commune en contrepartie d'une subvention de fonctionnement de 1 euro par habitant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'adhérer à la convention proposée par la SPAD de Dieppe en contrepartie d'une subvention de 1 € par habitant soit 1935€, somme qui sera inscrite sur le budget primitif 2016 au compte 6574.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DES PIRATES DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Thierry Dumont Président du Club de Football Américain de Rouxmesnil-Bouteilles. En voici quelques extraits :

« Comme vous le savez, le club des Pirates a comme objectif prioritaire d'accéder à la Division 3. Celle-ci a été déclinée les deux années précédentes par le club à la vue des contraintes imposées par la Fédération. Une de celles-ci est de posséder au sein du club une équipe jeune (U14 à U19). Afin de tenir cet objectif, le club des pirates a changé la plage horaire des entraînements jeunes.....ce qui devrait faciliter l'accueil des jeunes. Cette évolution est obligatoire pour pérenniser le club et servira de vivier de joueurs pour les années futures. Nous devons favoriser l'engagement de nouveaux jeunes à pratiquer le football américain et pour cela il faut minimiser les coûts d'accès à notre discipline.

Dans ce but, nous vous demandons de bien vouloir nous accompagner dans ce projet.....à l'aide d'une subvention exceptionnelle, qui permettrait l'achat de 20 casques qui seront prêtés aux nouveaux jeunes joueurs dans leurs premières années d'inscription au club...cette subvention d'environ 4000 €est aussi un objectif important pour attirer les jeunes dans un club intercommunal.....qui n'a pas de concurrence sur un rayon de 50 kilomètres »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner son accord pour le versement exceptionnel d'une subvention d'un montant de 3918 € pour l'achat de 20 casques.
- Cette somme est indépendante de la subvention versée annuellement pour le fonctionnement habituel du Club.
- Le montant sera inscrit au budget primitif 2016 de la commune au compte 6574
- Les membres de l'assemblée souligne qu'une demande de subvention exceptionnelle doit le rester. Elle ne pourra donc être réitérée chaque année même si le club monte en division supérieure.

DEMANDE DE SUBVENTION CLUB MUNICIPAL DE NATATION DE DIEPPE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Club Municipal de Natation de Dieppe. Ce courrier sollicite l'attribution d'une subvention qui serait déduite de la cotisation des adhérents domiciliés dans notre commune. Quatre personnes domiciliées dans notre commune pratiquent la natation au sein du Club. La subvention sollicitée s'élève à 25 € minimum par adhérent, soit pour notre commune 100 €.

Les 25 € par personne représentent une majoration de la cotisation pour les familles extérieures à la ville de Dieppe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis défavorable à la demande de subvention

- Souligne qu'à Rouxmesnil-Bouteilles il n'est pas fait de distinction dans les clubs locaux entre les adhérents de la commune et les adhérents hors communes

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « AU ROYAUME DES CAPUCINS »

L'Association au Royaume des Capucins sollicite une subvention pour l'année 2016. Une subvention exceptionnelle de 1000 € a été accordée en 2015, elle a permis à l'association d'acheter du matériel technique mais aussi du matériel d'activité pour les enfants. Cette subvention a également permis d'organiser plusieurs manifestations (anniversaires et arbre de Noël).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas accorder de subvention à l'Association « Au Royaume des Capucins ». La subvention accordée l'année dernière était exceptionnelle et consacrée à la mise en place du projet.
- L'Assemblée rappelle que la commune fait toujours un effort en consentant un loyer relativement peu élevé.

CRECHE FAMILIALE DE DIEPPE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Crèche Familiale « Accueil et Eveil en Famille », en voici quelques extraits

« Le 12 février 2015, comme chaque année, nous avons transmis le prévisionnel 2015 des heures de garde pour la garde permanente et périscolaire de notre association. Celui-ci concernait la poursuite des accueils des enfants résidant à Rouxmesnil-Bouteilles et inscrits chez l'une de nos assistantes maternelles, recrutée en octobre 2009 sur votre commune.

C'est seulement en cette période d'activité que nous venons de constater que la subvention ne nous a pas été versée pour 2015.

... vous nous apprenez que votre municipalité a fait le choix de financer la MAM, qui s'est ouverte sur votre commune, au détriment de notre association

A aucun moment nous n'avons été informés de cette décision qui remet en cause la poursuite de l'activité de notre salariée, embauchée pour satisfaire aux besoins de plusieurs familles de votre localité depuis 2009.

Le 27/8/2015, Madame Riou, résidente du Panorama a pris contact avec nous car elle était à la recherche d'une Assistante Maternelle.....Nous lui avons conseillé de se rapprocher de votre MAM, mais cette personne m'a informé que celle-ci-ci était déjà au complet.

Vous devez bien comprendre que le fait de ne pas avoir informé plus tôt de votre décision nous met à ce jour en difficulté...nous n'avons pas le budget pour financer les heures réalisées soit environ 2660 heures.

Par ailleurs, le petit Tanchon Hugo, ne sera scolarisé qu'en septembre 2016. Si votre mairie persiste à ne plus nous financer en 2016, nous allons devoir faire une rupture anticipée de son contrat, avec les conséquences que cela implique pour lui, sa famille et notre assistante maternelle"

Ce courrier était accompagné de deux lettres, une d'une assistante maternelle de la commune employée par la Crèche familiale et l'autre d'une famille qui ne trouvait pas de place chez une assistante indépendante.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés

- D'étudier ce dossier de prêt afin de ne pas mettre en péril l'Association et l'emploi de l'assistante maternelle.
- Contact doit être pris par Monsieur le Maire pour connaître le coût pour l'année 2015 et les enfants concernés ainsi que le coût estimatif jusqu'au départ de l'enfant fin août 2016.
- En fonction des renseignements transmis, une décision sera prise pour le montant de l'aide accordée.
- Après fin Août 2016, aucun enfant de Rouxmesnil-Bouteilles ne sera subventionné.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS 2016 AVANT INSCRIPTION AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

L'alimentation électrique des serres communales doit être refaite à neuf, les travaux s'élèvent à 3550 € H.T, soit 4260 € TTC. L'entreprise Paroïelle sera chargée des travaux.

Il est nécessaire d'adapter le bâtiment utilisé par les services techniques en permettant l'utilisation d'un étage pour gagner de l'espace de rangement, le coût des travaux s'élève à 17000 € HT, soit 20400 € TTC. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Priez - Flament

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour démarrer les travaux et prévoir les fonds nécessaires au Budget Primitif 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'autoriser le démarrage des travaux d'alimentation électrique des serres communales et l'aménagement de l'étage du bâtiment utilisé par les services techniques

De donner un avis favorable pour l'inscription au compte 21318 du programme 124^E du montant de 24 660 €
Le Conseil Municipal s'engage à inscrire les crédits le Budget Primitif 2016 de la commune.

DEMANDE DE PRET DE SALLE POUR LE CONSERVATOIRE CAMILLE SAINT –SAËNS DE DIEPPE POUR LES 25 ET 26 JUIN 2016

Nous avons reçu au mois de janvier 2016, une demande de prêt gracieux de notre salle d'animation Corentin Ansquer pour le samedi 25 juin 2016 et le dimanche 26 juin 2016. Ce serait pour un concert professionnel payant dans le cadre de la saison Odysée. Le Concert aurait lieu le dimanche 26 juin en fin d'après-midi et le samedi permettrait de préparer la salle et de répéter.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable pour le prêt de la salle au Conservatoire les 25 et 26 juin 2016

CONSERVATOIRE CAMILLE SAËNS- PROJET « LES ENFANTASTIQUES » – CREATION DE CHANSONS

Les enseignants du dispositif « Les enfantastiques » ont pour projet l'écriture des chansons et l'enregistrement de chorales d'enfants sur deux années consécutives 2015/2016 et 2016/2017.

Ce projet est instauré dans 12 écoles élémentaires du territoire du SYDEMPAD (Ecoles de Sainte-Foy, Bois Robert, Tôtes, Auffay, Heugleville sur Scie, Envermeu, Freuleville, Berneval, Braquemont Dieppe Paul Bert et Paul Langevin, Offranville) et concerne 546 enfants.

L'action se déroule en plusieurs temps :

1. Un premier volet de création de chansons par les enfants
2. Un second volet d'enregistrement des maquettes des accompagnements musicaux
3. Un troisième volet d'enregistrement et de duplication d'un CD-album (6000 exemplaires)

Pour réaliser ce projet d'envergure, il a été financé en fonds propres les volets 1 et 2, volets artistiquement et financièrement indépendants. Faute de moyens suffisants, le volet 3 ne peut être réalisé. Plusieurs pistes de financement sont envisagées : le préachat de CDs auprès des collectivités et des professionnels, le mécénat public et privé.

L'école primaire relevant des compétences communales, nous sommes sollicités en premier lieu pour participer à ce système de préachat. Cela permettrait à notre commune de disposer du nombre d'exemplaires souhaités (cadeau de fin de scolarité primaire, ou de Noël dans les écoles, pour les nouveaux arrivants de la commune...), sachant que le coût unitaire d'un CD est de 7.74 €TTC.

Le SYDEMPAD serait reconnaissant de bien vouloir lui faire part de nos intentions et du soutien dans cette démarche, si possible avant le 1^{er} Mars prochain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés :

- De ne pas investir dans ce projet qui n'a d'intérêt que pour les écoles concernées.
- Regrette que le conservatoire se lance dans un projet et s'inquiète ensuite du mode de financement.

PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES FIXATION DES TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur Jean-Claude GROUT, Maire de Rouxmesnil-Bouteilles rappelle qu'en application, de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion de grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée, de fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade ; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire propose que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifiée.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, pourrait être fixé de la façon suivante : (voir annexe 1)

Monsieur le Maire précise que le Comité Technique paritaire (CTP) a émis un avis favorable sur cette proposition qui lui a été présentée le 13 novembre 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De retenir les taux de promotions tels que prévus sur le tableau (annexe 1)

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX EN %
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	100 %
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	100 %
A	Attaché Territorial	Attaché Principal	100 %
C	Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint d'Animation Territorial de 1 ^{ère} Classe	100 %
C	Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe	100 %
C	Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint d'Animation Territorial Principal de 1 ^{ère} Classe	100 %
C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique de 1 ^{ère} Classe	100 %
C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	100 %
C	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	100 %
C	Agent de Maîtrise Territorial	Agent de Maîtrise	100 %
C	Agent de Maîtrise Territorial	Agent de Maîtrise Principal	100 %
C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)	ATSEM Principal de 2 ^{ème} Classe	100 %
C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)	ATSEM Principal de 1 ^{ère} Classe	100 %
C	Garde Champêtre	Garde Champêtre Chef	100 %
C	Garde Champêtre	Garde Champêtre Chef Principal	100 %

EMPLOIS D'ETE

Comme chaque année, compte tenu des congés d'été, du travail d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux pendant l'été, Monsieur le Maire propose d'employer deux contrats saisonniers (du 1^{er} juillet au 31 août 2015) afin de pallier au manque d'effectif pendant la période estivale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- De reconduire l'emploi de deux contrats saisonniers pour la période du 1^{er} Juillet au 31 août 2016.
- Les emplois seront rémunérés sur la base du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe 1^{er} échelon à temps complet (35/35^{ème})
- Les crédits seront prévus au budget primitif 2016 de la Commune.

EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le poste saisonnier qui permet de venir en renfort pendant la saison estivale aux services techniques (35 h 00 par semaine, pour 6 mois. Ce

poste pourrait être, le cas échéant, transformé en fonction de l'opportunité par un contrat aidé CAE pouvant aller jusqu'à 12 mois sur 35 h 00 par semaine.

Il propose également de reconduire le poste actuellement vacant de Contrat Emploi Avenir pour un an à compter du 1^{er} Avril 2016 (35 h 00 par semaine).

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'embauche d'un contrat aidé ou non dans les conditions énumérées ci-dessus pour un maximum d'un an à partir du 1^{er} Avril 2016 (35 h 00 par semaine)
- D'autoriser monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'embauche d'un Contrat Emploi Avenir à partir du 1^{er} Avril 2016 (35 h 00 par semaine)
- Des crédits seront prévus au budget primitif 2016 de la commune.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL ET D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire souhaite, vu leur état de service, promouvoir deux agents à un grade supérieur, il sollicite de l'assemblée la création de deux nouveaux grades au tableau des effectifs et la suppression des grades existants qui ne seront plus pour l'instant affectés

. Voici le tableau des modifications

GRADE	SUPPRIME	GRADE	AJOUTE
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	1	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	1
Agent de Maitrise	1	Agent de Maitrise Principal	1

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable aux modifications proposées sur le tableau ci-dessus proposé.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMIS DE CLAUDE DELVINCOURT

L'Association des Amis de Claude Delvincourt a invité la municipalité à la 21^{ème} Assemblée Générale. Elle s'est déroulée le samedi 13 février à Paris. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'opportunité d'une adhésion à cette association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- D'intégrer la demande d'adhésion dans la liste des subventions qui seront étudiées lors de la mise en place du Budget Primitif 2016. Une adhésion est peu probable mais un versement ponctuel en tant que membre bienfaiteur est envisageable.

QUESTIONS DIVERSES

Population Légale INSEE en vigueur au 1^{er} Janvier 2016

La population légale au 1^{er} janvier 2016 est fixée à 1 976 habitants (1935 hab. population municipale et 41 hab. population comptée à part) au lieu de 2016 habitants au 1^{er} janvier 2015 (1974 hab. population municipale et 42 hab. population comptée à part).

Rapport annuel 2015 pour la collecte des TCL (Tous Linges Chaussures)

Voici les résultats de la collecte de l'Association « Le Relais » qui dispose de trois points de ramassage sur la commune (Rue du Champ de Courses, Intermarché et Rue des Violettes). Le poids total s'élève à 14 622 Kgs de divers tissus déposés dans les conteneurs pour l'année 2015.

Courrier de Mr et Mme Corentin ANSQUER

Mr et Mme Ansquer remercient la municipalité pour les colis de Noël et autres avantages consentis aux personnes âgées

Courrier de Yves et Christine RAKEL

Mr et Mme Yves RAKEL souhaitent le bonjour et tous leurs vœux aux membres de Conseil Municipal

Courrier de Madame Marie-Andrée RIQUIER-OLLIVIER

Madame Riquier-Ollivier présente tous ses vœux au Conseil Municipal et rappelle à quel point elle a eu plaisir à enseigner à Rouxmesnil-Bouteilles

Chantal DUVAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le frère de Madame Chantal Duval (employée communale) est décédé. La municipalité a envoyé des fleurs lors de son enterrement en marque de sympathie. Madame Duval et sa famille nous ont envoyé un petit mot pour nous remercier de ce geste.

Fermeture d'une classe à la maternelle

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a demandé à rencontrer monsieur le Maire la semaine dernière car les craintes de voir une classe de maternelle disparaître sont confirmées. Il manque actuellement neuf enfants pour maintenir une troisième classe.